



Déménagement - préavis et conditions légales

Par **stfm**, le **26/05/2009** à **11:50**

Bonjour,

nous rendons nos locaux fin juin.

A ce jour nous n'avons reçu aucun courrier ni information officielle sur :

- le déménagement en lui même (avenant au contrat de travail j'imagine)
- notre nouveau lieu de travail au 1er juillet.

Quelles sont les obligations de l'employeur dans ce cas ?

Quels sont les recours à notre disposition pour obtenir des informations sur notre devenir de la part de notre employeur ?

Merci pour toute information sur le sujet.

Cordialement,

S. Moreau